

Procès-verbal de la séance du Comité des directions de services de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, mardi 14 avril 2020.

À la suite de l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* effective au 8 février 2020 et en vertu de l'article 299 de cette même loi, le directeur général, Monsieur Eric Racine assume les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 juin 2020.

Sont présents, Mesdames et Messieurs:

Eric Racine	Directeur général
Carl Morissette	Directeur général adjoint
Alain Bachand	Directeur général adjoint intérimaire
Véronique Barbeau	Secrétaire générale intérimaire
Mario Beauvais	Directeur, service des ressources matérielles - projets
François Bergeron	Directeur, service des ressources matérielles - opérations
Lynda Bonneau	Directrice, services éducatifs
Anick Hétu	Directrice, affaires corporatives
Pascale Lapierre	Directrice, service des ressources humaines (TEAMS)
Nathalie Paré	Directrice, service des ressources financières (TEAMS)
François St-Amand	Directeur, technologies de l'information

Directions absentes:

Aucun absent

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Eric Racine, directeur général, ouvre la rencontre à 11 h 59.

PT1920-048

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté aux directions de services.

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte l'ordre du jour tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PT1920-049

3.1 RENCONTRE DU COMITÉ DES DIRECTIONS DE SERVICES DU 6 AVRIL 2020

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte le procès-verbal de la rencontre du 6 avril 2020 tel que présenté.

3.2 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi.

4. POINTS DE DÉCISIONS

PT1920-050

4.1 SERVEURS ET SOLUTIONS DE STOCKAGE ET DE VIRTUALISATION

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* effective au 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de l'article 298 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* stipulant la fin du mandat des commissaires;

CONSIDÉRANT l'article 299 de cette même loi qui mandate le Directeur général d'une commission scolaire francophone à assumer les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 298 de ladite loi qui prévoit que le directeur général peut consulter le comité-conseil;

CONSIDÉRANT les discussions tenues lors de la rencontre du comité des directions de services le 14 avril 2020;

CONSIDÉRANT la *Politique relative à l'octroi des contrats et à la gestion contractuelle* de la Commission scolaire qui favorise les achats regroupés de biens et de services chaque fois que cela s'avère possible et bénéfique pour la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Val-des-Cerfs est membre du regroupement d'achats Collecto et que ce dernier offre un contrat regroupé pour l'acquisition de solutions d'infrastructure de type serveurs traditionnels, de serveurs hyperconvergés, de solutions de stockage ainsi que de solutions visant la virtualisation de postes de travail (SAR135-2019);

CONSIDÉRANT le besoin de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs d'optimiser ses équipements, ses solutions de stockage et ses solutions visant la virtualisation;

CONSIDÉRANT le fait que le mandat Collecto SAR135-2019 est déjà en cours et qu'il est possible d'y adhérer;

Il est donc résolu le 14 avril 2020, par le Directeur général

36-10-02-021

D'AUTORISER la Commission scolaire du Val-des-Cerfs à adhérer au regroupement d'achats pour l'acquisition de solutions d'infrastructure de type serveurs traditionnels, de serveurs hyperconvergés, de solutions de stockage ainsi que de solutions visant la virtualisation de poste de travail avec Collecto, dossier SAR135-2019, dès le 15 avril 2020 au 1^{er} octobre 2021 avec possibilité d'un renouvellement d'un an. Le montant total de cet engagement est de 190 000 \$ soit, 95 000 \$ par année.

D'AUTORISER le directeur général à signer le mandat de regroupement pour l'acquisition de solutions d'infrastructure de type serveurs traditionnels, de serveurs hyperconvergés, de solutions de stockage ainsi que de solutions visant la virtualisation de postes de travail de Collecto – Dossier SAR135-2019.

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte la résolution.

5. POINTS D'INFORMATION

Aucun point d'information.

PT1920-051

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités,

Monsieur Eric Racine, directeur général clos la rencontre à 12 h 07.

Directeur général

“
“
“
“
“
“
“
“
“
“

Secrétaire générale

“
“
“
“
“
“
“
“